

Séance plénière du 11 juin 2015

Extrait du recueil des actes
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du Conseil Académique de l'université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis

Objet : mesures fixant les modalités d'examen des demandes de subventions formulées par les associations hors Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes - FSDIE

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière en Salle du Conseil – Maison des Services à l'Étudiant, sur la convocation de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université, et sous la Présidence de Mme Souad HARMAND, Vice-Présidente de la Commission de Formation et Vie Universitaire du Conseil Académique,

Le quorum étant atteint,

Vu l'article L 712-6-1 – 5^e du Code de l'éducation,

Vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Mme Souad HARMAND donne la parole à Mme Nathalie CAOUDER, administratrice provisoire du Service Commun des Etudes et de la Vie Etudiantes (SCEVE), qui présente, aux membres de la COFVU, la proposition de réforme des modalités d'examen des demandes de subventions formulées par les associations hors FSDIE, à savoir :

- ✓ **En deçà de 23 000 euros**, la subvention à une association est octroyée par décision de l'ordonnateur principal ou de son délégué. Toute subvention à une association étudiante d'une composante est soumise à l'avis favorable du conseil de composante.
A partir de 5 000 €, la commission de la formation et de la vie universitaire est saisie pour donner un avis en opportunité pour l'octroi d'une subvention à une association étudiante.
- ✓ **Au-delà de 23 000 € annuel**, une convention attributive de subvention est conclue entre une association et le Président, et approuvée par le conseil d'administration. Toute subvention à une association étudiante d'une composante - hors FSDIE - est soumise à l'avis positif du conseil de composante.

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION ADOPTE A LA L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES LA PROPOSITION DE REFORME DES MODALITES D'EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS FORMULEES PAR LES ASSOCIATIONS HORS FSDIE.

Fait à Valenciennes, le 1er juillet 2015
Le Président du Conseil académique


Professeur Mohamed OURAK

Date de publication : 28/8/2015